

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-deux, le 09 du mois de NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : le 04 novembre 2022

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN),

**Absente :** Mme Charlène MARIE

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Myriam PRAUD

**DEL2022-036 - Affaires financières : Attribution d'une subvention à l'école privée de la Guérinière pour financer l'organisation d'une classe de neige**

Dans le cadre de sa politique de développement d'actions éducatives en faveur des scolaires, la commune soutient les écoles en subventionnant des projets présentant un intérêt éducatif et pédagogique certain.

Ainsi, depuis plusieurs années, la commune verse aux écoles des subventions finançant l'organisation de classes de découverte.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre dernier, l'école privée de La Guérinière a sollicité la Commune pour le financement d'une classe de neige en faveur des élèves domiciliés à Barbâtre.

Le séjour aura lieu du 16 au 21 janvier 2023 à Gavarnie dans les Pyrénées et quatre enfants originaires de Barbâtre (sur un total de 15 élèves) participeront à cette classe de découverte.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le montant de la participation communale pour le financement de cette classe de neige à hauteur de 150 € par élève.

Pour information, cette demande formulée par les écoles privées de l'île a pour habitude de se renouveler tous les 3 ans et aucune aide à l'activité de char à voile ne sera sollicitée en 2023 par l'école privée.

Sur l'avis de la Commission Finances du 26 octobre 2022 soumettant le versement de cette subvention à la production de la liste des élèves ayant participé au séjour ainsi que des pièces justificatives (factures),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS) :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière à l'école privée de La Guérinière pour l'organisation d'une classe de neige en janvier 2023 à hauteur de 150 € par élève sous condition de production de la liste des élèves ayant effectivement participé au séjour et des pièces justificatives,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout document nécessaire à cette affaire.

DELIBERATION

PUBLIEE

Le 17/11/2022

Le Maire,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 17/11/2022

La secrétaire de séance,  
Myriam PRAUD

